

# Compte rendu du conseil municipal du 2 Juin 2021

**Présents** : Philippe HEITZ, Hervé MARCON, Benoit LAFFONT, Etienne CHATELON, Mathieu ROUSSEAUX, Elisabeth VILLARD

**Pouvoirs** : Pierre BURELLIER à Etienne CHATELON, Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD à Mathieu ROUSSEAUX, Vincent CARREY à Philippe HEITZ, Madjid BRIBI à Hervé MARCON, Emeline RAPAUD à Elisabeth VILLARD

**Secrétaire de séance** : Elisabeth VILLARD

## Approbation du compte rendu du conseil du 5 mai 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Convention enfance jeunesse avec l'Espace Déôme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention entre l'Espace Socio-Culturel de la Déôme et la Commune pour la gestion ALSH 3/10 ans et Accueil Jeunes, dans le cadre du renouvellement du CEJ 2015/2018.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention à intervenir pour le dossier ALSH Enfance Jeunesse, qui intègre les accueils de loisirs enfants et jeunes périscolaires et extrascolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## Décision modificative N°1 du budget communal

Une anomalie a été constatée par le Trésor public portant sur deux erreurs d'écriture lors de l'élaboration du budget. La décision modificative n°1 corrigeant ces erreurs est adoptée à l'unanimité.

	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2041511 : GFP rat : Biens mobiliers	3 075,00 €	
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>3 075,00 €</b>	
D 2041511 : GFP rat : Biens mobiliers		3 075,00
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>3075,00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		5 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>5000,00 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros	5 000,00 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>5 000,00 €</b>	

Ont signé au registre tous les membres présents.

## Convention sentiers en boucles avec le Parc du Pilat et l'association Nature te Environnement

Monsieur le Maire rappelle la convention de sentiers en boucle pour l'entretien et la gestion des sentiers existants.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier un parcours et de refaire l'entretien du balisage et l'édition des plaquettes.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et informe le conseil municipal que l'association Environnement et Nature de Burdignes désire poursuivre cette action, le Parc du Pilat s'engage à fournir des balises, une formation et des fiches de sentiers, si besoin à réactualiser le panneau de départ.

Monsieur le Maire informe qu'il faut désigner un correspondant pour le suivi de cette opération et propose de nommer la secrétaire de Mairie Mme Ghislaine FANGET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir trois sentiers et d'autoriser Mr le Maire à signer la convention à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

## **Tarifs communaux : Cantine , Périscolaire , Cimetière, Salle le Tilleul,**

Suite aux différentes réunions des commissions communales monsieur le Maire propose de mettre à jours les tarifs communaux 2021 comme suit.

### **A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

#### **SALLE LE TILLEUL TARIFS POUR LA GRANDE SALLE LOUEE AVEC SALLE DE REUNION, KITCHENETTE, HALL ET SANITAIRES**

<b>CLIENTELE</b>	<b>TARIF SEMAINE</b> (soir et/ou journée)	<b>WEEK END</b> (du vendredi soir au dimanche soir)	<b>FERIE ou SAMEDI ou DIMANCHE à la journée</b>
<b>PRIVEE</b> (burdignants ou autres)	50 €/J	350 €	100 €
<b>ASSOCIATIONS BURDIGNANTES</b> Manifestations sans droit d'entrée	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
<b>ASSOCIATIONS NON BURDIGNANTES, PROPOSANT UN SERVICE SUR LE TERRITOIRE BURDIGNANT, OU A BUT HUMANITAIRE</b> Manifestations sans droit d'entrée	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
<b>ASSOCIATIONS DE LA CCMP</b> Sans droit d'entrée	50 €/J	100 €	80 €
<b>AUTRES</b> (ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES, PARTIS POLITIQUES,...) Manifestations sans droit d'entrée	50 €/J	350 €	100 €
<b>TOUTE ASSOCIATION</b> Manifestations avec droit d'entrée	20 % DES RECETTES AVEC UN MINIMUM DE 50 €/J	20 % DES RECETTES AVEC UN MINIMUM DE 50 €/J	20 % DES RECETTES AVEC UN MINIMUM DE 50 €/J
Association de Burdignes avec droit d'entrée	Gratuit un jour par an		
<b>CAS PARTICULERS</b> (résidences d'artistes, semaine de stage...)	CONTREPARTIE A NEGOCIER (TAP, représentations, ateliers...)		

#### **TARIFS POUR LA SALLE DE REUNION**

L'utilisation de la salle de réunion en dehors de l'utilisation de la grande salle est gratuite pour les associations burdignantes et celles œuvrant sur le territoire burdignant. Les autres peuvent l'utiliser pour 30 €/j.

<b><u>Cimetière</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concession 30 ans</li> <li>• Columbarium 30 ans</li> </ul> Facturation 1/3 CCAS    2/3 COMMUNE	100 € le m <sup>2</sup> 400 € pour 4 urnes
---	---

**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

<b><u>Accueil de loisirs garderie CLSH</u></b>	
<b>Pour 10 présences</b>	5.00€
<b><u>Cantine</u></b>	
Titre de paiement à chaque famille chaque fin de mois	3.80€
• <b>Prix d'un repas</b>	

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité décide :

- D'approuver les tarifs pour la salle le tilleul et du Cimetière à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- D'approuver les tarifs Accueil de loisirs garderie CLSH et cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Questions diverses**

- Mise en conformité accessibilité PMR ( Personne à Mobilité Réduite) salle le Tilleul.  
La Région Auvergne-Rhône-Alpes octroie une subvention de 12 450,00€.

- Voirie  
Le département octroie une subvention de 56 151€ dans le cadre du (Fonds de Solidarité- Enveloppes de viabilité hivernale- De solidarité et de voirie)

**Prochain Conseil Municipal le 30 juin 2021 à 19h30**